

**VENT MAUVAIS**  
**Association loi 1901**  
**Hameau de Cubserviès**  
**11380 ROQUEFERE**

*Membre du collectif Toutes nos énergies Occitanie-environnement*  
*Adhérente à la Fédération environnement durable (FED)*

---

Cubserviès, le 3 janvier 2019

M. Cyril DELPECH,  
Président de la Communauté de  
communes de la Montagne noire  
Route de Mas-Cabardès  
11380 Les Ilhes-Cabardès

Objet : appel à projet Région/Ademe 2018

Monsieur le Président,

Nous apprenons, par un article de l'Indépendant du 26 décembre 2018, que la Communauté de communes de la Montagne Noire (CCMN) vient d'être désignée lauréate de l'appel à projet Région/Ademe « énergies coopératives et citoyennes », en relation avec « *deux parcs (qui) arrivent au terme de leur contrat d'obligation d'achat : Cuxac-Cabardès et Pradelles.* » Monsieur Ludovic Saxe, directeur général des services y déclare : « *Notre idée est de profiter de ce moment pour que la collectivité locale soit actrice* » et « *nous voulons participer au montage du projet et intégrer les habitants, y compris dans le financement, pour plus de retombées économiques locales et un contrôle de ce qui sera fait.* »

Au moment où une « *charte de développement des énergies renouvelables* » en Montagne Noire est proposée aux communes regroupées au sein de la CCMN, il nous semble que cette information devrait être rendue publique auprès des habitants, qui, si l'on en croit les déclarations de Monsieur Saxe devraient être « *intégrés* » aux projets y compris dans leur financement.

Ces projets sont en effet d'une dimension économique importante, en particulier le « *repowering* » de la centrale éolienne du Haut-Cabardès qui concerne 16 éoliennes avec une possible « *réduction* » à 8 éoliennes de 210 mètres de hauteur et 3,7 MW de puissance unitaire. Pour Cuxac-Cabardès, bien que le nombre d'éoliennes soit moins important, il s'agit là encore d'une opération dont l'ampleur interroge sur les capacités de la CCMN à participer financièrement au montage financier sans parler d'y « *intégrer* » les habitants et de mobiliser leur épargne. Les besoins financiers sont en effet énormes pour ce type d'implantation.

La région et l'Ademe aideront certes à financer une expertise « *indépendante* » (probablement par l'intermédiaire d'ECLR que l'on retrouve dans le projet du Parc des Ailles, lauréat du l'appel à projet 2016) permettant « *d'atteindre cet objectif* » mais n'y a-t-il pas contradiction entre cet appel à projet et la charte actuellement en discussion au sein du Conseil communautaire.

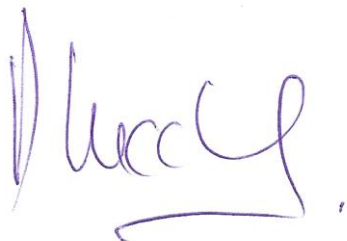
En quoi consiste exactement l'appel à projet dont la CCMN est aujourd'hui lauréate ?

Comment envisagez-vous de « contrôler », « participer au montage financier » et influencer en quoique ce soit la stratégie et les orientations de grands groupes internationaux tels que RES ?

L'objectif affiché dans la charte d'éviter la prolifération anarchique des projets est tout à fait louable mais qu'en sera-t-il des projets comme celui du parc des Ailles qui se retrouve en concurrence avec le projet dit « participatif » soutenu par la mairie des Martys ? De quels arbitrages et de quels moyens effectifs disposerez-vous pour peser sur des décisions qui appartiennent in fine aux promoteurs, aux propriétaires fonciers et en dernier ressort à l'administration, puis lors de l'exploitation des centrales éoliennes, à leurs propriétaires finaux (souvent de grands groupes internationaux) ?

Outre les points évoqués dans notre lettre aux maires de la CCMN du 11 décembre 2018, nous aimerions pouvoir évoquer ces questions avec vous lors de notre prochaine rencontre.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Patrice LUCCHINI  
Président de l'association,

Copie par mail à l'ensemble des maires de la Communauté de communes de la Montagne Noire